

Relations industrielles Industrial Relations



Radical Politics and Canadian Labour, par Martin Robin,
Kingston, Ontario, Industrial Relations Centre, Queen's
University, 1968, 320 pp.

André Roy

Volume 25, Number 1, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028109ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028109ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Roy, A. (1970). Review of [*Radical Politics and Canadian Labour*, par Martin Robin, Kingston, Ontario, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1968, 320 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 25(1), 152–153.
<https://doi.org/10.7202/028109ar>

RECENSIONS

Bibliographie des relations du travail au Canada (1940-1967) par Louis-Marie Tremblay, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1969, 243 pages.

Voici un ouvrage destiné à rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent aux relations du travail et particulièrement aux chercheurs. Ils y trouveront un instrument de référence indispensable pour connaître les travaux qui ont été effectués en ce domaine au Canada entre 1940 et 1967 dans les universités et les organismes gouvernementaux.

L'auteur, qui est directeur du Département des relations industrielles de l'Université de Montréal, a relevé 1269 titres tant en français qu'en anglais et les présente avec une brève notice de contenu. Ceux-ci sont classés en cinq grandes catégories (syndicalisme; relations industrielles; aspects juridiques; main-d'oeuvres; administration) et vingt-deux sous-catégories. Un index des sujets et un index des auteurs facilitent la consultation.

A la lecture de ces titres, on ne peut s'empêcher d'être étonné par la multitude des études qui ont été faites, même si l'on sait qu'elles ne sont pas toutes d'égale valeur.

S'ajoutant à l'ouvrage de Ibester, Coates, Williams, **Industrial and Labour Relations in Canada: A Selected Bibliography**, Queen's University, 1965, ainsi qu'à l'**Index cumulatif (1945-1963)** déjà publié par **Relations industrielles**, vol. 18 (1963), no 4. — une nouvelle édition paraîtra à la fin de 1970. — **Bibliographie des relations du travail au Canada** apporte ici une véritable contribution au développement de la recherche scientifique dans un domaine où il y a encore beaucoup à faire. L'auteur mérite toutes nos félicitations et nos encouragements.

Gérard DION

Radical Politics and Canadian Labour, par Martin Robin, Kingston, Ontario, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1968, 320pp.

Martin Robin présente dans cet ouvrage de près de trois cents pages une étude fouillée des relations qui ont existé au Canada anglais, plus précisément en Ontario, dans les Prairies et en Colombie Britannique, entre le mouvement syndical et les partis politiques de tendances plus ou moins radicales au cours de la période 1880-1930.

Dans une quinzaine de chapitres, qui constituent à la fois une tranche assez peu connue de l'histoire politique au Canada et de l'histoire du mouvement ouvrier en autant qu'il s'agit de sa participation à la vie publique, l'auteur décrit la naissance du radicalisme syndical au Canada sous l'inspiration des Chevaliers du Travail dans les derniers vingt ans du XIX^e siècle. On peut en retenir que, à peine né, le mouvement syndical s'est intéressé à la chose politique et s'est rendu compte que, pour progresser, il se devait de quelque manière d'influencer les élus du peuple. Mais comment agir? C'était là le gros point d'interrogation et c'était là aussi que les avis étaient fort partagés. Les uns, bien entendu, préconisaient l'adhésion massive des travailleurs à un parti socialiste véritable, et c'est ainsi que, au tournant du XX^e siècle, s'est formé le Parti socialiste du Canada qui s'est passablement enraciné en Colombie Britannique où il a réussi à faire élire un certain nombre de députés dans les comtés composés principalement d'électeurs ouvriers.

L'auteur retrace ensuite les schismes nombreux qui ont suivis où s'opposent les tenants du socialisme doctrinaire et les partisans du travaillisme, pendant que, de son côté, le mouvement syndical oscille entre trois tendances.

Il y a les partisans de l'action directe voulant que les syndicats agissent par leurs propres moyens, en particulier le recours à la grève, pour arriver à leurs fins qui ne sont nulles autres que l'im-

plantation du socialisme intégral. Une autre aile moins radicale cherche à établir un parti politique, inspiré du parti travailliste anglais, qui s'appuierait sur la force combinée des travailleurs et des agriculteurs. Enfin, à l'extrême droite, pourrait-on dire, on trouve parmi les dirigeants syndicaux, les tenants d'un autre système qui tend à infiltrer au sein des partis politiques traditionnels des chefs ouvriers dans l'espoir d'obtenir ainsi des avantages immédiats selon la formule pratiquée aux Etats-Unis par la Fédération américaine du Travail.

Il s'ensuit deux conséquences. D'une part, le mouvement syndical, qui ne représentait d'ailleurs qu'une faible minorité des travailleurs dans une société globalement assez peu industrialisée et urbanisée, n'a pu, ainsi divisé, servir d'infrastructure à la formation d'un véritable parti travailliste malgré les efforts déployés par certains de ses dirigeants. D'autre part, quand il est advenu par exception que de tels partis ont pu s'approcher du pouvoir ou être invités à y participer, comme ce fut le cas en Ontario après la guerre, le mouvement syndical n'a pas manqué l'occasion de leur tomber dessus à bras raccourcis, de telle sorte que le travail était toujours à recommencer, qu'il arrivait même assez souvent que, au plan électoral, les travailleurs se battaient les uns contre les autres.

On ne peut pas dire cependant que cette action politique aberrante a été totalement infructueuse malgré son échec apparent. Au plan syndical, elle a permis d'obtenir graduellement des mesures législatives avantageuses; dans le domaine de l'action politique, pendant que les hommes de droite se réfugiaient sous l'aile des vieux partis et que ceux de gauche, fort peu nombreux à la vérité, s'isolaient dans le parti communiste, le groupe le plus nombreux allait donner son adhésion en 1932 au parti C.C.F. dont les chefs n'étaient pas des militants syndicaux, mais des intellectuels capables peut-être avec le temps de réunir au sein d'une formation politique unique travailleurs, cultivateurs et gens de la classe moyenne, parti qui serait à l'abri des schismes d'autrefois.

C'est là, assurément, un résumé beaucoup trop schématique d'une étude qui repose sur une documentation remarquable et sur une analyse poussée des faits recueillis.

On en retiendra que les mouvements radicaux, qu'il s'agisse du travaillisme, du socialisme ou du syndicalisme, ont combattu avec vigueur les formations politiques traditionnelles malgré la faiblesse de leurs moyens d'action, l'insuffisance du nombre et la multitude des erreurs et des trahisons inévitables qui souvent engendraient un pessimisme dommageable.

Du point de vue historique, cette étude est de nature à aider quiconque veut connaître et comprendre le déroulement de la vie politique canadienne, car l'auteur a rassemblé dans cet ouvrage une véritable mine de renseignements qui ne pourront qu'être fort utiles à l'historien de la vie politique canadienne.

De son côté, le politicologue, qui prendra le temps d'approfondir cette analyse, y trouvera également de profitables leçons.

André ROY

Labour Relations and Court Review, par Philip Cutler, Montréal, Tundra Books, 1968, 332 pages.

Plusieurs ouvrages ont été publiés récemment sur les tribunaux administratifs. L'étude que nous présente le docteur Cutler, laquelle a d'ailleurs fait l'objet de sa thèse de doctorat, a l'intérêt de les considérer sous l'aspect du droit du travail et par là de combler un vide important. Il fait le tour de toute la question des conflits de juridiction entre le droit de regard du tribunal de droit commun et l'indépendance de la Commission des relations de travail, arbitres et conciliateurs.

Après avoir situé les brefs de prérogative tant au Canada que dans le droit québécois, il retrace avec clarté les diverses tentatives du législateur pour soustraire la Commission des relations de travail à la juridiction de surveillance et de contrôle de la Cour Supérieure, face à l'interprétation que chacune obtenait des tribunaux, jusqu'à la rédaction de l'article 33 du Code de procédure civile, sorte de compromis entre la fonction exécutive et judiciaire mais dont l'intention est plus évidente en matière de prohibition et de certiorari. Et il examine ensuite la portée des clauses privatives dans le Code du travail.